

1.2 Propositions du comité

a) Organisation SWISSBird tous les deux ans

A partir de 2015, l'exposition nationale SWISSBird est organisée tous les deux ans, c'est-à-dire dans un rythme de deux ans, dans les années impaires 2015, 2017 (exposition en commun en janvier 2018), 2019, etc.

Raisons :

Les frais totaux de l'exposition nationale SWISSBird s'élèvent à env. CHF 80 000. Avec une organisation tous les deux ans, nous enlevons des comptes d'env. CHF 40 000 par année. En plus, nous déchargeons l'organisation et les aides. Tous les oiseaux peuvent être exposés pendant deux ans, mais l'éleveur peut se rendre compte chaque année lors des expositions locales ou régionales, qui augmenteront certainement avec un nombre plus important d'oiseaux leur importance.

1.2 Propositions du comité

b) Suppression de l'obligation pour les sections de devoir appartenir à une association cantonale ou év. régionale par canton

Nouvelle structure des membres – art. 3 des statuts

Oiseaux d'agrément Suisse est composé de membres collectifs et membres individuels.

Membres collectifs

Les éleveurs et amateurs d'oiseaux, organisés en sections, sont directement attachés à la fédération spécialisée Oiseaux d'agrément Suisse. Ils peuvent se réunir en associations régionales, comme par exemple l'ARAO ou l'ASOSI, ou en association ou club spécialisés pour promouvoir une race ou un groupe d'oiseaux.

L'Association Suisse des Juges d'Oiseaux d'élevage (ASJ)

Membres individuels

Les membres d'honneur

Les rédacteurs du « Tierwelt », rubrique « Elevage d'oiseaux »

Les membres de sociétés à multiples sections d'animaux

Les éleveurs et amateurs d'oiseaux qui font partie d'une société attachée via une organisation cantonale à Petits Animaux Suisse, sont à travers de leur section directement membre d'Oiseaux d'agrément Suisse.

Art. 6.3. Administration des membres

Les statuts des associations groupées ou clubs spécialisés d'élevage d'oiseaux doivent soumettre leurs statuts pour approbation au comité d'Oiseaux d'agrément Suisse. Ils doivent contenir des descriptions claires en ce qui concerne l'adhésion de l'organisation et de ses membres.

Raisons :

Les structures de Petits Animaux Suisse avec la répartition en associations cantonales pour chaque division sont devenues trop lourdes. Avec la régression du nombre des membres et la réduction des ressources personnelles, il devient (surtout pour les petits) associations cantonales de plus en plus difficile d'organiser des activités pour le développement et la promotion de notre hobby. Il nous semble plus adéquat d'associer les sections directement, sans détours, à la fédération spécialisée Oiseaux d'agrément Suisse. Ceci permettra aussi de réunir les ressources financières et de promouvoir activement le développement de l'élevage des oiseaux en concentrant les moyens.

1.2 Propositions du comité

c) **Augmentation de la cotisation annuelle à partir du 1^{er} janvier 2016 d'actuellement CHF 1.00 à CHF 10.00 par membre et année.**

Avec env. 3000 membres, nous pourrions ainsi compter sur des recettes supplémentaires d'env. CHF 27 000.

Raisons:

La diminution du résultat des recettes du « Tierwelt » ne nous permet plus, malgré tous les efforts de faire des économies, de maintenir le niveau actuel des services aux membres d'Oiseaux d'agrément Suisse, sans dépasser et réduire durablement les moyens financiers de notre association.